

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 9 avril 2018, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 5040, boulevard Saint-Joseph, sur le lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment à plus de 5 degrés par rapport à la ligne de rue, et ce, bien que le Règlement prévoit que tout nouveau bâtiment principal doit s'implanter de façon à ce que sa façade principale soit parallèle à la rue et forme un angle maximal de 5 degrés avec celle-ci.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 22 mars 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of April 9, 2018, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 5040, boulevard Saint-Joseph on lot number 1 704 624 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- Allow a new building to be located more than 5 degrees from the street line, despite the fact that the By-law requires that any new main building be erected so that its main façade is parallel to the street and forms a maximum angle of 5 degrees with the street.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this March 22, 2018.